



Scherwiller

ARRETE MUNICIPAL N°081/2016
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
DURANT LA FETE PUBLIQUE LOCALE DE LA SAINT NICOLAS

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 078 DU 9/11/2016

Le Maire de la commune de Scherwiller,

- VU** le code général des collectivités locales, notamment l'article L2542-1, relatif aux pouvoirs de police du Maire dans les communes de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police;
- VU** le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2213-1, L 2213-2 et L2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;
- VU** le code de la route et notamment ses articles R110-1; R410-2 ; R411-8 ; R411-24 ; R417-9 ; R417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige ;
- VU** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions ;

CONSIDERANT que la circulation et le stationnement de véhicules sur la voie publique durant **la fête locale de la Saint-Nicolas** organisée par l'association d'animation de Châtenois-Scherwiller **DIMANCHE le 4 DECEMBRE 2016** peuvent compromettre le bon déroulement de la manifestation ainsi que la sécurité des participants ;

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits dimanche, le 4 décembre 2016 de 10h à 20h :

- rue de la Mairie
- rue des Chevaliers
- rue de l'Ecole
- rue Joffre de la rue du Moulin à la place Foch

Mairie de Scherwiller

1, place de la Libération

tél: 03 88 58 33 33

67750 SCHERWILLER

fax: 03 88 82 71 74

www.scherwiller.fr

courriel: mairie@scherwiller.fr

La circulation et le stationnement seront interdits dimanche le 4 décembre 2016 à partir de 8h :

- place Foch

La circulation et le stationnement seront interdits du jeudi 1er décembre à 8 heures au lundi 5 décembre à 12 heures :

- place de la Libération

Article 2 : Le stationnement sera interdit dimanche le 4 décembre 2016 également de 12h à 20h :

- rue de l'Alumnat
- rue de la Gare : côté des n° impairs
- rue de l'Ortenbourg : tronçon compris entre la rue de Dieffenthal et la route de Dambach, côté des n° pairs.

Article 3 : Lors du déroulement du cortège de la Saint-Nicolas dont le départ est prévu à 17 h et qui empruntera les rues de l'Alumnat, de la Gare, de la Mairie, de l'Ecole, de l'Ortenbourg et de Dambach, les véhicules y circulant le feront au pas derrière le cortège.
Tout dépassement sera interdit.

Article 4 : Les organisateurs dépêcheront, aux carrefours suivants, des signaleurs munis de gilets réfléchissants chargés d'informer les usagers du bon déroulement du cortège :

- rue du Giessen/rue de la Gare
- rue de la Gare/rue de la Mairie
- rue de l'Ecole/rue de l'Ortenbourg

Article 5 : La signalisation temporaire adéquate sera mise à disposition par les services municipaux de la Mairie et mise en place par les organisateurs.

Article 6 : Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le chef de la police municipale de Châtenois-Scherwiller
- Service Départemental d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la section locale de l'U.T. des Sapeurs-pompiers de Sélestat.
- Monsieur le Président de l'association d'animation de Châtenois-Scherwiller.

Fait à Scherwiller, le 29 novembre 2016



Olivier SOHLER
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sohler", written over the printed name of the Mayor.